

DELIBERATION N° 04-23-C

L'an deux mil vingt-trois, le 11 janvier à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Chambéry Communauté d'Agglomération à Chambéry, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

| | |
|---------------------------------|-----|
| Nombre de membres en exercice : | 17. |
| Nombre de membres présents : | 12. |

Date de 1^{ère} convocation : 04 janvier 2023

Date d'affichage :

| | |
|-------------------|--|
| <u>Présents :</u> | <i>Titulaires :</i> BERTHOMIER Christian, DUMAZ Gérard, DUMAZ Régis, FABRE Maryse, FERRARI Marcel, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GENNARO Alexandre, GINOLLIN Pascal, POMMAT Dominique, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile. <i>Suppléants (votant) :</i> |
| <u>Excusés :</u> | MOURIC Raphaële (pouvoir à Dominique Pommat), PIERRETON Christophe, TURNAR Alexandra, VANIN Gaëtan (pouvoir à Gérard Dumaz) |
| <u>Absents :</u> | BEBERT Thierry, GOGNY Christian, LEOUTRE Jean-Marc, REGAIRAZ Michel. |

DIVERSIFICATION – PROJETS DE TYROLIENNE A VIRAGE, D'ACCROBRANCHE, DE PUMPTRACK ET DE TERRAIN MULTISPORT « CITY STADE » *(compétences optionnelles)*

La Présidente rappelle que, dans sa séance du 31 mars 2021, le conseil syndical a approuvé le programme d'espace ludique / pôle glisse 4 saisons à Aillons-Margérial.

Les études de faisabilité et de retombées économiques ont conduit à revoir la nature des investissements pour un retour sur investissement plus favorable.

Aussi, la poursuite de la dynamique engagée se décline désormais en plusieurs projets de diversification sur le site des Aillons Stations.

Si l'équipement du Pays Suspendu des Géants va évoluer avec des modules complémentaires et un projet d'extension pour conserver sa dynamique, plusieurs projets sont à lancer.

Le projet initial a donc été modifié et retravaillé pour s'inscrire dans la thématique des activités déjà présentes de glisse et de parcours dans les arbres (Pays Suspendu des Géants). Ainsi, en lieu et place des installations de tapis desservant des activités de type tubing et de piste accessible en luge avec freins, il est proposé l'installation d'une tyrolienne à virages et d'un accrobranche.

1/ Tyrolienne à virage

Cet équipement de descente novateur viendrait en complémentarité des activités aériennes (Pays Suspendu des Géants, Cascade de Tyroliennes, Via Ferrata).

2/ Accrobranche (reconfiguration cascades tyroliennes)

Situé au cœur des activités pleine nature (marchandes et non marchandes) ce projet de parcours acrobatique en hauteur (PAH) viendra compléter une offre déjà cohérente et confirmer la thématique d'activités aériennes sur le secteur (Pays Suspendu des Géants, Cascade de Tyroliennes reconfigurées, Via Ferrata, Parapente). Le parcours devra proposer différents niveaux de pratiques pour s'adapter à tous types de publics et néanmoins en toute sécurité pour les utilisateurs.

Ces projets intégrés ont pour objectif de renforcer l'offre multisaisons tout en réduisant la dépendance à la neige, d'atteindre une meilleure répartition dans les activités non dépendantes à l'ouverture des Remontées Mécaniques et pourront être complétés par un pumptrack/pistes VTT et un terrain multisports « citystade ».

Une scénarisation cohérente sera également déployée permettant de relier toutes ces activités présentes sur le site d'Aillons-Margérial 1000. Elle s'appuiera sur le thème de Tiboju, personnage emblématique du Pays Suspendu des Géants permettant la sensibilisation de la clientèle au milieu montagnard et au patrimoine local.

Enfin, le projet de réhabilitation du bâtiment d'accueil « Totem » en véritable Camp de base des activités de pleine nature de la station Aillons-Margérial 1000 constituera le lieu d'accueil central dans un ensemble cohérent, complétés par un pumptrack/pistes VTT et un terrain multisports « citystade ».

Des subventions peuvent être sollicitées auprès des différentes collectivités (Département, Région). Les subventions attendues pour ce projet peuvent notamment élarger aux programme Espace Valléen ou Appel à Projets Activités Pleine Nature du Département de la Savoie, Agence Nationale du Sport ainsi que sur les dispositifs de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la montagne et les stations ainsi que tout autre dispositif dédié.

Compte tenu de ces éléments et de l'intérêt de poursuivre les équipements de diversification de l'offre touristique, il est proposé d'approuver le projet de tyrolienne à virages et d'accrobranche tels que présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical

→ **APROUVE** les projets de tyrolienne à virage, d'accrobranche, de pumptrack et de terrain multisport « city stade » sur le domaine d'Aillons-Margéraz tels que présentés,

→ **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à solliciter les demandes de subventions les plus élevées possibles

→ **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer les documents à intervenir (demandes d'autorisation d'urbanisme, autorisations administratives, procédures diverses, etc...)

→ **DIT** que les crédits correspondants sont ou seront inscrits au budget.

Fait à La Féclaz, le 11 janvier 2023

LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI

Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

| | |
|--------------------|----|
| ☞ Votants : | 14 |
| ☞ Pour : | 8 |
| ☞ Contre : | 0 |
| ☞ Abstention (s) : | 7 |
| ☞ Blanc (s) : | 0 |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

